ARPSON
SAS au capital de 206 500 euros
Siège social : 88, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
RCS : Nanterre B 401 424 882
SIRET : 401 424 882 00058

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à dix heures, les associés de la société, se sont réunis au 88, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine sur convocation du Président en date du 08/06/2023.

L'assemblée est présidée par M Giuly Franck en qualité de Président Directeur Général.
Le président constate que tous les associés sont présents,
À savoir :
M Giuly Franck propriétaire de 350 actions;
Mme Giuly Mary-Laure propriétaire de 350 actions;
Total des actions présentes ou représentées : 700 actions soit la totalité du capital social.
Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.
En outre, il est décidé à l'unanimité des voix que chaque associé signerait le procès-verbal de la présente assemblée générale et qu'en conséquence il ne serait pas dressé de feuille de présence.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :
- Les lettres de convocation
- Les comptes annuels
- Le Rapport de gestion sur la société pour l'exercice clos au 31.12.2022
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'assemblée s'est réunie afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :
- rapport de gestion sur la société pour l'exercice clos au 31.12.2022
- approbation des comptes pour l'exercice clos au 31.12.2022
- quitus à la Présidence
- affectation du résultat de l'exercice
-- questions diverses
- pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales
Il donne ensuite lecture des divers documents et ouvre les débats.
Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après présentation ou lecture :
- du rapport du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus de sa gestion à la présidence pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 475 871 euros
Le Report à Nouveau s'élevant à 173 642 euros
A hauteur de 649 513 euros distribution de dividendes
Il sera mis en paiement le 28 juin 2023.

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités légales.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence et les associés présents.
La Présidence.

Franck GIULY

Mary Laure GIULY

MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE 154 (Hauts de Seine)

EXACOMPTA

SAS ARPSON

88 bis Av Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Certifié Conforme
l'original

NETEXCO
127 BOULEVARD MALESHERBES

75017 PARIS
01.55.26.98.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 011		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 242		570
TOTAL	21 242		570
TOTAL GENERAL	22 253		570

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 011	1 011
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 374	20 438	20 438
TOTAL		1 374	20 438	20 438
TOTAL GENERAL		1 374	21 449	21 449

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 011			1 011
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 824	2 583	1 374	17 034
TOTAL	15 824	2 583	1 374	17 034
TOTAL GENERAL	16 835	2 583	1 374	18 045

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 583				
TOTAL	2 583				
TOTAL GENERAL	2 583				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	54 161	54 161	
Personnel et comptes rattachés	1 906	1 906	
Impôts sur les bénéfices	30 006	30 006	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 140	18 140	
Divers état et autres collectivités publiques	1 704	1 704	
Charges constatées d'avance	13 652	13 652	
TOTAL	119 569	119 569	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 356	19 356		
Personnel et comptes rattachés	94 791	94 791		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 067	49 067		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 381	32 381		
Autres impôts taxes et assimilés	5 658	5 658		
Groupe et associés	9 663	9 663		
Autres dettes	1 333	1 333		
Produits constatés d'avance	150 015	150 015		
TOTAL	362 264	362 264		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	9 663			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTION	295.0000	7 220		6 520	700

La société a procédé à la réduction de son capital social par voie de rachat de 6520 actions de 295 euros de valeur nominale chacune, au prix de 430 euros par action.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 011	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 ou 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ou 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ou 5 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ou 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 704
Total	1 704

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 924
Dettes fiscales et sociales	54 685
Total	73 609

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 652
Total	13 652
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	150 015
Total	150 015

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

GIULY FRANCK P.D.G.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ARPSON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 88 bis Av Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 1 4 2 4 8 8 2 0 0 0 5 8 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 011	AG	1 011	0	0
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	20 438	AU	17 034	3 404	5 418
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	21 449	BK	18 045	3 404	5 418
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54 161	BY		54 161	451 452
	Autres créances (3)	BZ	51 756	CA		51 756	22 044
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 115 954	CG		1 115 954	380 831
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 652	CI		13 652	
	TOTAL (III)	CJ	1 235 523	CK		1 235 523	854 326
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 256 972	1A	18 045	1 238 927	859 744

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 070036 en Euros. Attestation de présentation des comptes Certifié conforme NETEO à l'original

Cegid Group

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ARPSON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 206 500)	DA	206 500	206 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 650	20 650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	173 642	(562 540)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	475 871	736 182
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	876 663	400 792
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 663	3 673
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 356	40 757
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 897	286 875
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 333	2 466
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	150 015	125 181
	TOTAL (IV)	EC	362 264	458 952
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 238 927	859 744

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	362 264	458 952
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme à l'original

Cegid Group